

Déclaration des représentants de la FSU au CSA académique de Reims du 24 mars 2026

Une nouvelle fois le CSA Académique de Reims va examiner les moyens alloués par le rectorat aux établissements et aux services. Les documents depuis plusieurs semaines nous annoncent une nouvelle rentrée synonyme de suppressions de postes d'enseignants et des conditions de travail toujours autant dégradés voire plus pour certaines catégories.

L'austérité budgétaire, en plus de ses effets sur les moyens alloués au service public et les rémunérations des agents publics, atteint désormais leurs droits. La FSU dénonce cette trajectoire dont pâtiront à la fois les personnels et les usagers. Le Service public d'Éducation doit retrouver la place qu'il mérite et les professionnels de l'éducation ont un besoin urgent d'être soutenus et reconnus. Cette place et ce soutien doivent se concrétiser par l'octroi de moyens pour faire fonctionner l'École. Nous en parlons à chaque instance et nous le redisons aujourd'hui : la baisse démographique doit être une opportunité pour faire mieux École et pour cela, aucun poste ne doit être supprimé.

Insuffisance budgétaire, moyens et incertitudes liées à la réforme de la formation initiale des enseignants et CPE, la rentrée scolaire 2026 se prépare avec une baisse conséquente des moyens pour les écoles et établissements.

Dans le premier degré, les cartes scolaires ont débuté cette semaine et, nous le savons, elles vont s'accompagner de l'annonce de milliers de fermetures de classes, auxquelles il faudra retirer de nombreux moyens supplémentaires pour déployer les Pôles d'Appui à la Scolarisation faute de dotations spécifiques et indispensables à la mise en place de tout dispositif. La FSU refuse davantage de dégradations des conditions de travail et d'apprentissage dans le primaire. Elle alerte déjà sur les difficultés liées au non remplacement ou à l'école inclusive, que vont amplifier de nouvelles coupes budgétaires. Elle demande le rétablissement des spécialisations des remplaçants, le retour à des zones infra départementales de remplacement, ainsi que le maintien du volume de décharge actuel pour les directeurs et directrices dont l'école est frappée par une fermeture de classe.

Dans le second degré, les suppressions d'emplois produisent les effets annoncés et redoutés. Suppressions de divisions qui entraînent une augmentation des effectifs dans les classes, suppression de postes, réduction de l'offre de formation, complément de service, chantage aux moyens... tout montre que le second degré paye, encore, un lourd tribut aux choix budgétaires et politiques faits par le ministre et le gouvernement. Des actions se mettent en place et montrent la détermination à dénoncer des choix qui vont à rebours de la nécessaire amélioration des conditions de travail des personnels et d'étude des élèves. Il a fallu près de trois mois pour la publication du décret et de l'arrêté actant la fin des groupes obligatoires : la préparation de rentrée s'est donc faite sans textes réglementaires à jour. Une bien mauvaise habitude de ce ministère depuis 3 ans.

Nous tenons aussi à revenir sur la nouvelle carte des zones de remplacement que nos collègues TZR, pris dans l'emballage de l'année scolaire, découvrent au gré des courriers qu'ils ont reçu. Ceux-ci nous disent être choqués du traitement qu'on leur inflige et des nouvelles dégradations de leurs conditions d'exercice alors que rien ne le justifiait. Ce courrier est factuellement mensonger, vous y affirmez que les précédentes 16 zones mettaient l'académie « dans une situation défavorable dans l'efficacité du remplacement », or à aucun moment cela n'a été démontré par l'administration. De plus dans ce courrier vous rappelez la présentation du projet de refonte lors du précédent CSAA du 29 janvier en oblitérant qu'il s'agit d'une décision unique du rectorat sans avoir l'appui d'aucun syndicat participant à cette instance. Et alors qu'en groupes de travail le rectorat nous avait affirmé que les non-titulaires ne seraient pas amenés à faire des vœux sur ces zones élargies, nous constatons qu'ils sont bien invités à faire ces vœux..

Les mutations intra académiques ont débuté vendredi dernier pour les collègues du second degré dans la plus grande confusion : changement dans l'arrêté sur la méthode pour renvoyer les documents, carte de remplacement qui n'était pas à jour sur le site et postes visibles sur SIAM qui était/sont en partie faux. Que dire du message sur iprof pour les collègues de l'académie qui fait référence aux mutations de 2025 ou des LDG

mobilités de l'académie que les collègues doivent valider avoir vu alors que celles-ci ne sont pas disponibles sur la page consacrée aux mutations académiques... Si le rectorat n'était pas prêt il suffisait de retarder le début des mutations comme plusieurs académies l'ont fait. Ne serait-ce qu'après ce CSAA où sont présentés créations/suppressions de postes et SpéA... Les SpéA justement ! Une liste nous a été envoyée et comporte plusieurs erreurs sur lesquelles nous reviendrons mais la FSU tient à rappeler son opposition à la multiplication des postes spécifiques académiques qui ne sont pas justifiés et qui ne font que rendre la mobilité impossible pour un certain nombre de disciplines.

Si nous avons acté positivement le rétablissement des examens de bac pro à la mi-juin en 2027, nous dénonçons le maintien du parcours personnalisé même réduit à deux semaines. C'est encore un bricolage pour tenter de sauver les apparences. Ce maintien, alors que le Comité de suivi de la voie pro en demandait l'abandon, fait écho au retour de la double tutelle Travail / Éducation nationale sur les lycées pros avec la nomination d'une ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'apprentissage. La vision purement utilitariste de l'école et le renoncement éducatif sont confirmés. En amalgamant l'enseignement professionnel, dont la mission est la formation et l'élévation du niveau de qualification des jeunes, et l'apprentissage, outil de gestion du marché de l'emploi, le gouvernement affiche clairement son mépris pour le statut scolaire.

La FSU dénonce cet amalgame et la double tutelle. La précédente avait débouché sur une réforme de l'enseignement professionnel sous statut scolaire pour le rapprocher de l'apprentissage. Cette réforme est un échec avéré. Les réformes et évolutions récentes touchant notre ministère augmentent les charges qui pèsent sur les personnels hors enseignants.

Pour les personnels administratifs et ITRF notamment, les missions des examens et concours – par la réforme de la formation initiale des enseignants – et de gestion des personnels – par la mise en œuvre de la PSC – sont d'ores et déjà alourdies par des tâches nouvelles. Dans les établissements scolaires, les conditions de travail de bon nombre de nos collègues subissent trop souvent encore les dysfonctionnements d'Op@le.

Comme nous le disions, les professionnels de l'éducation ont un besoin urgent d'être soutenus et reconnus. Cela passe par la nécessité de mieux les considérer et de leur permettre d'exercer leur métier dans de bonnes conditions.

Concernant les AESH, la précarité dans laquelle elles sont maintenues n'est pas acceptable et les agents attendent désormais des avancées concrètes dans les mois à venir. La FSU rappelle ses exigences portant sur la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH, d'une rémunération à temps plein sur la base de 24 heures d'accompagnement, d'une formation qualifiante reconnue et de la reconnaissance d'un métier. La maltraitance des AESH est un choix politique contre l'école inclusive. Dans notre académie, le choix d'une gestion centralisée des AESH visait surtout à une harmonisation des règles et procédures de gestion, respectueuses des agents et de leurs droits. Les représentants de la FSU font malheureusement le constat que des AESH ne sont pas respectés et que leurs droits sont bafoués. Sur le développement des pôles d'appui à la scolarité (PAS), la FSU rappelle son opposition à ceux-ci et aux PIAL.

Dans notre académie, la campagne d'affiliation au contrat collectif obligatoire en santé s'est engagée depuis début janvier. La FSU demande qu'un état des lieux soit fourni aux représentants des personnels. La préparation de l'adhésion au contrat collectif facultatif en prévoyance pâtit du décalage de calendrier imposé par le ministère qui a repoussé au mois de mars toute information précise en direction des collègues sur les modalités d'accès au nouveau contrat. Les informations, uniquement par mail, de la part du rectorat sont insuffisantes vu l'importance pour les collègues d'avoir une prévoyance avec suffisamment de garanties. Nous demandons qu'une information soit présentée clairement à l'ensemble des personnels concernés dans tous les établissements et services.

Enfin, nous souhaitons être associés à la répartition des emplois AS et infirmières dont vient d'être pourvu l'académie.

La rentrée scolaire 2026 est encore en préparation. Nous attendons d'ores et déjà une prise en compte des sujets qui nous préoccupent et pour lesquels nous vous alertons aujourd'hui. Pour la FSU, cela nécessite, pour la plupart d'entre eux, un rapide changement de cap. La FSU poursuit des mobilisations locales et construit aussi les conditions d'une mobilisation nationale réussie dans les prochaines semaines.